RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

ZONE DE DISTRIBUTION : VILLERS SUR PORT

Conclusion sanitaire

2025

Une non-conformité est confirmée pour la somme des PFAS (per- et polyfluoroalkylées) sur les captages des puits du syndicat mixte du Breuchin. Les collectivités ont engagé, en lien avec l'ARS et la préfecture, un plan d'actions pour rétablir la qualité de l'eau. Des travaux comportant notamment une interconnexion et la mise en place d'un traitement par charbon actif visant à rétablir la qualité de l'eau sur le secteur sont prévus ; la première tranche de travaux a débuté début 2026.
Pour plus d'informations sur les PFAS, vous pouvez consulter le site internet de l'ARS : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/les-pfas-en-bourgogne-franche-comte.
La qualité de l'eau est bonne pour les autres paramètres.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

La commune est alimentée par le syndicat mixte des eaux du Breuchin. L'eau est prélevée dans deux puits (nappe alluviale du Breuchin).

Elle subit un traitement de reminéralisation, de mise à l'équilibre et de désinfection au chlore avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 199 personnes sur 1 commune (VILLERS-SUR-PORT). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE VILLERS SUR PORT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE VILLERS SUR PORT » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **10 mg/L**
Valeur maxi : **11 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **264**
Valeur maxi : **0,038 microgramme/L**

TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur maxi : **0 NFU**

SOMME DE 20 PFAS — C — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **0,0946 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,171 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **12,7 °f**
Valeur maxi : **14,8 °f**

Édité le **13/06/2026**

UDI **070000804**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté - Unité territoriale santé environnement de Haute-Saône - 11, boulevard des Alliés - 70000 VESOUL
https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/ 0808 807 107 ars-bfc-dsp-se-70@ars.sante.fr